

Université Lyon 2 / Institut d'Études Politiques de Lyon

Institut d'Urbanisme de Lyon

MASTER mention **URBANISME, AMENAGEMENT**

SPÉCIALITÉ PROFESSIONNELLE « **POLITIQUES URBAINES : GOUVERNANCE, MÉDIATIONS, GESTION DE LA VILLE** »

Co-organisée avec l'IEP de Lyon

Responsables : Philippe CHAUDOIR (IUL) et Bernard LAMIZET (IEP)

Mention du domaine « SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT » DE L'UNIVERSITÉ LYON 2, elle constitue un cursus d'études de second cycle en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les spécialités, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3).

Elle est composée d'une 1^{ère} année (niveau M1) qui assure une formation de base, puis de 3 spécialités (niveau M2)

La spécialité professionnelle « Politiques urbaines : Gouvernance, Médiations, Gestion de la ville » constitue une de ces spécialités, à côté de la spécialité Recherche « Villes et Sociétés », et de la spécialité professionnelle URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN.

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://sites.univ-lyon2.fr/iul> : renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques.

Secrétariat : Madeleine Lyonnet, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON

tél. 04 78 58 65 51, Fax 04 78 61 08 63, E-mail : madeleine.lyonnet@univ-lyon2.fr

Responsables :

Mention du Master	Franck Scherrer	Franck.scherrer@univ-lyon2.fr
1 ^o année du Master	Philippe Chadoir	Philippe.chadoir@univ-lyon2.fr
Spécialité Politiques urbaines	Philippe Chadoir Bernard Lamizet	Philippe.chadoir@univ-lyon2.fr Bernard.Lamizet@univ-lyon2.fr

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Cas général : 1^{ère} session : 16 juin 2006 / 2^{ème} session : 8 septembre 2006

Pour les étudiants étrangers non résidents en France : 16 juin 2006

Examen des candidatures : Examen sur dossiers, et convocation éventuelle pour entretien : 1^{ère} session : 27 et 28 juin, 4 juillet ; 2^{ème} session : 14 et 15 septembre

Résultats d'admission: 7 juillet et 15 septembre 2006

Rentrée : 25 septembre 2006

Site d'enseignement :

L'Institut d'Urbanisme de Lyon est installé au centre ville (14 avenue Berthelot Lyon 7^o) dans le quartier des universités. La majorité des cours ont lieu dans ses locaux et dans ceux de l'Institut d'Études Politiques de Lyon situé sur le même site. L'IUL et l'IEP disposent de salles de cours, de centres de documentation et de salles d'informatiques et audiovisuelles.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Organisée en co-habilitation avec l'I.E.P. de Lyon et l'E.N.T.P.E., cette spécialisation prépare les étudiants aux métiers des politiques territoriales et de la ville, en particulier pour ceux qui souhaitent postuler aux emplois des collectivités territoriales et pour ceux qui souhaitent exercer des fonctions de communication et de journalisme dans le domaine de la ville. Elle vise à former des professionnels aptes à :

- réaliser des analyses et des diagnostics des politiques urbaines et concevoir des stratégies de développement économique, international, social et culturel des villes
- développer et à gérer des projets des villes
- communiquer et opérer des actions de médiation dans les processus de conduite de projet
- exercer des fonctions d'information et de communication dans les collectivités territoriales
- exercer des fonctions d'information sur la ville dans les médias

S'adressant à des étudiants possédant déjà les bases de la première année, et conçue en collaboration avec l'Institut d'Études Politiques de Lyon, elle propose :

- d'approfondir les connaissances et les outils de l'action dans le champ des politiques territoriales et urbaines, des acteurs et de la gestion de la ville
- de privilégier l'apprentissage des techniques de l'action et des savoir-faire professionnels par une pédagogie sous forme d'ateliers
- de privilégier une pédagogie de travail sur projets en particulier sous la forme d'un atelier de projet
- de développer la sensibilisation à l'information et à la communication sur les politiques urbaines

Les étudiant-e-s qui souhaitent avoir la possibilité de poursuivre leurs études en doctorat d'aménagement et d'urbanisme peuvent suivre conjointement cette spécialité professionnelle et le master recherche « Villes et Sociétés » (double cursus aménagé). Professionnalisant, le doctorat d'aménagement et d'urbanisme est une voie de formation aux métiers de la recherche mais aussi à ceux de l'urbanisme et de l'aménagement.

ORGANISATION DU CURSUS DU MASTER

1 ^{ère} année de Mention/MASTER (bac +4) délivrance de la Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes urbaines		
2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité <i>Recherche Villes et sociétés</i>	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle « Urbanisme et Aménagement Urbain »	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle « <i>Politiques urbaines : Gouvernance, Médiations et Gestion de la ville</i> »
Doctorat Géographie, aménagement et urbanisme		

La 1^{ère} année de la Mention constitue un tronc commun destiné à donner les connaissances de base et techniques pour aborder le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Les Spécialités organisées en 2^{ème} année de la Mention du Master constituent autant de voies de spécialisation après le tronc commun.

A partir de savoirs communs, elles proposent des voies de spécialisation qui distinguent une formation à la recherche et deux formations à visée professionnelle qui partagent certains enseignements communs.

CONDITIONS D'ACCES

❖ ACCÈS en 2^o année de MASTER (Mention Aménagement, Urbanisme, spécialité professionnelle)

- Etudiants issus de la 1^{ère} année du Master mention Urbanisme-Aménagement de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, en fonction de la qualité de leur dossier et des capacités d'accueil de la spécialité à laquelle ils postulent.
- Etudiants qui ont obtenu une 1^{ère} année de Master ou équivalent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. (Les titulaires de maîtrises ou de 1^{ère} année de Master dans une autre discipline ne peuvent postuler pour une entrée directe en 2^{ème} année, spécialité professionnelle).
- Diplômés d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme
- Diplômés d'IEP, d'architecture, d'ingénieurs **ayant déjà acquis** une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Etudiants ayant obtenu une première année de master ou équivalent en sciences de l'information et de la communication avec une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Elèves de l'ENTPE de 3^{ème} année ayant déjà suivi une formation en urbanisme.
- Professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle reste soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.
- Les candidats en formation continue ou en reprise d'études ne peuvent postuler pour une entrée directe en 2^{ème} année que s'ils ont déjà acquis une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

➤ **Modalités d'admission**

L'accès direct à l'année de spécialité se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien. Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement. Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral.

➤ **Capacités d'accueil**

Elles sont déterminées par le dimensionnement des locaux d'enseignement, ainsi que par les exigences des pratiques pédagogiques propres à la spécialité. Elles sont limitées à 30 étudiants par spécialité.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET CONTENU

La spécialité offre un volume de 273 heures d'enseignements auxquelles s'ajoute l'atelier qui représente un travail personnel évalué à 150 heures.

Les étudiants qui optent pour la réalisation d'un stage (dans le cas où ils ne l'ont pas accompli à la fin de la première année du Master), suivent 273 heures d'enseignement plus un stage d'une durée de 3 mois qui inclut la préparation d'un mémoire.

VOLUMES HORAIRES ET CHARGE DE TRAVAIL DES ETUDIANTS

enseignements	Cours	TD	Option Atelier	Option Stage
3 ^{ème} semestre	147 h	147 h		
4 ^{ème} semestre		42 h	42 h + 150 h	42 h + 3 mois
Total	147 h	189 h	42 h + 150 h	42 h + 3 mois
Total des enseignements	Formule atelier : 294 h + 150 h = 444 h Formule stage : 294 h + 3 mois de stage			

La scolarité est organisée sur deux semestres

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 3

UE 1 : Politique et villes 10 crédits 105 h (CM)

E 11 Politiques urbaines : gouvernance et gouvernement des villes

E 12 Politiques publiques dans le champ de l'urbain

E 13 Nouvelles échelles territoriales de l'action urbaine

E 14 Politiques culturelles et patrimoniales dans le développement et la gestion de la ville

UE 2 : Politiques et pratiques 10 crédits 84 h (CM et TD)

E 21 Droit administratif et cadres institutionnels

E 22 Communication et modes de représentation de la ville

E 23 Politiques et pratiques financières des collectivités locales

E 24 Pratiques de la politique de la ville

SEMESTRE 4

UE 3 : Pratiques et stratégies 10 crédits 63 h (CM et TD)

E 31 Management des projets et des stratégies urbaines

E 32 Evaluation des politiques urbaines et management des collectivités locales

E 33 Communication, médiation et débat public

UE 4 : Pratiques 30 crédits 42 h (TD) + 150 h travail étudiant encadré

E 41 Atelier de méthode et de prospective

E 42 Atelier professionnel "Commande collective et stratégie de communication" (tutorat)

Ou :

Stage professionnel

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

E 11 Politiques urbaines : gouvernance et gouvernement des villes

Enseignants : *P. CHAUDOIR* (IUL) et *B. LAMIZET* (IEP)

Contenu : La gouvernance consiste à élaborer et mettre en oeuvre des politiques urbaines qui rendent possible la mise en oeuvre d'une conception de la ville fondée sur la médiation. Dans une telle problématique, le renouvellement des représentations politiques de la ville et de l'action urbaine fait apparaître la nécessité de constituer une nouvelle culture politique, de nouvelles responsabilités, de nouveaux modes de gestion et de pouvoir, de nouvelles logiques institutionnelles.

Modalités pédagogiques : Cours

Validation : Dossier

E 12 Politiques publiques dans le champ de l'urbain

Enseignant : *R. DORMOIS*

Contenu : Le cours porte sur les principales dimensions des politiques publiques dans le champ de l'urbain à travers l'étude :

- De la globalisation, de l'intégration européenne et de la recomposition de l'Etat,
- De la structuration d'un gouvernement municipal et la question intercommunale,
- Des politiques d'urbanisme et de planification urbaine,
- Des politiques de l'habitat et des déplacements,
- Des politiques urbaines de développement économique et de cohésion sociale,
- Des villes dans l'Union Européenne,
- Des métiers de l'urbain.

Modalités pédagogiques : Cours

Validation : Devoir

E 13 Les nouvelles échelles territoriales de l'action urbaine

- Enseignant : *Paul BOINO* (IUL) et professionnels

- Contenu : présentation des enjeux et des processus de développement urbain selon les différentes échelles des recompositions territoriales : centres ville, banlieues, péri-urbain. De l'Aménagement du Territoire à l'aménagement des quartiers, en passant par les échelles des régions, des pays, des intercommunalités, des communes, il s'agit d'analyser les logiques de maillage territorial de l'action publique et de ses emboîtements. Il s'attache à analyser comment les actions publiques et privées s'adaptent pour traiter ces enjeux, en particulier pour définir des politiques, des stratégies et des outils d'intervention dans des contextes différenciés.

- Modalités pédagogiques : alternance de cours et de séminaires avec des praticiens.

- Validation : dossier

E 14 Politiques culturelles et patrimoniales dans le développement et la gestion de la ville

Enseignants : *P. CHAUDOIR* (IUL) et *B. LAMIZET* (IEP), *P. BEGHAIN* et *M. VILLARUBIAS* (Ville de Lyon)

Contenu : Présentation de la place de la culture et du patrimoine dans les politiques urbaines. Analyse de la signification des formes culturelles et patrimoniales dans le champ de l'urbain.

Modalités pédagogiques : Cours

Validation : Dossier

E 21 Droit administratif et cadres institutionnels

Enseignant : *M. FRANGI* (IEP)

Contenu : approche juridique et institutionnelle des modalités de l'action publique des collectivités territoriales (marchés publics, délégation de service, etc.).

Modalités pédagogiques : Cours

Validation : Devoir

E 22 Communication et modes de représentation de la ville

Enseignants : *J.-M. RAMPON* (IEP)

Contenu : La ville s'inscrit dans une nouvelle culture que l'on peut caractériser par trois éléments majeurs : l'articulation entre développement des systèmes d'information et rationalisation des processus de choix et de décision ; l'articulation entre la dimension esthétique des représentations de la ville (photographie, cinéma, nouveaux médias) et la formulation de nouvelles significations et de nouvelles implications des pratiques sociales de l'urbanité ; la multiplication des nouvelles formes d'appartenance et de sociabilité qui est à l'origine de l'apparition de nouvelles logiques de conception de l'architecture et de nouveaux modes de représentation de l'habiter.

Modalités pédagogiques : Cours et TD

Validation : Dossier personnel

E 23 Politiques et pratiques financières des collectivités locales

Enseignant : *S. YAHIAOUI* (LYON 2)

Contenu : le cours a pour objet de présenter les compétences et les modes d'organisation des collectivités territoriales, en particulier à la suite du développement de l'intercommunalité. Il vise à préciser les systèmes budgétaires et de financement des collectivités, ainsi que leurs incidences sur les politiques publiques locales. Il s'attache à préciser les innovations apportées par l'intercommunalité en matière de fiscalité et de ressources.

Modalités pédagogiques : cours et TD

Validation : dossier personnel

E 24 Pratiques de la politique de la ville

Enseignants : *J. VIALETES* (IUL) et Professionnels

Contenu : Connaître les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la politique de la ville dans l'ensemble de ses volets (social, économique, urbain, culturel).

Modalités pédagogiques : Cours et TD

Validation : Dossier

E 31 Management des projets et des stratégies urbaines

Enseignant : *P. BOINO* (IUL) et intervenants

Contenu :

Modalités pédagogiques : Séminaire

Validation : Synthèse

E 32 Evaluation des politiques urbaines et management des collectivités locales

Enseignant : *B. VOISIN* (Agence d'Urbanisme) et Professionnels

Contenu : Analyse et mise en œuvre des modalités d'évaluation des politiques publiques urbaines

Modalités pédagogiques : Cours et TD

Validation : Dossier

E 33 Communication, médiation et débat public

Enseignant : *P. SIMARD* (Agence d'Urbanisme) *et P. GRAS*

Contenu : Elaboration et suivi de l'organisation de la médiation et du débat public sur les projets de développement urbain

Modalités pédagogiques : TD

Validation : Dossier collectif

E 41 Atelier de méthode et de prospective 4 crédits 42 h (TD)

Enseignant : *F. SCHERRER* et professionnels

Modalités pédagogiques : Atelier

Validation : Dossier collectif

E 42 Stage professionnel (optionnel) 26 crédits

Le stage professionnel d'une durée de 3 mois est obligatoire s'il n'a pas été accompli en 1^{ère} année. Il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation

Ou :

E 42 Atelier professionnel " Commande collective et stratégie de communication " (tutorat)

Dans le cas où un stage long a déjà été effectué dans le cursus précédent et dans le champ du diplôme, l'atelier professionnel est obligatoire et constitue la validation de l'Elément Pédagogique E 42.

Enseignant : *P. CHAUDOIR, B. LAMIZET, J.-M. RAMPON*

Modalités pédagogiques : Atelier

Validation : Dossier collectif

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES:

A l'intérieur de chaque Unité d'Enseignement (UE), les différents enseignements font l'objet d'une évaluation notée. Cette évaluation est faite selon diverses modalités qui sont précisées pour chaque enseignement (cf. descriptif des enseignements). Il s'agit soit de devoirs sur table, soit de dossiers, soit de mémoires (stage), soit de rendus d'ateliers. La validation de la deuxième année de Master est acquise lorsque l'ensemble des UE ont été obtenues.

FORMATION CONTINUE

Le MASTER peut accueillir des étudiants en formation continue. Il s'agit en fait plutôt de personnes en reprise d'étude ayant interrompu leur activité professionnelle ou de professionnels demandant à bénéficier d'un étalement de la formation sur deux ans. Dans ce cas, la validation des acquis professionnels peut permettre d'établir un contrat de formation aménagé, mais elle ne dispense pas l'étudiant de suivre la majeure partie de la formation.

LISTE DES ENSEIGNANTS REGULIERS DE LA MENTION ET DES SPECIALITES PROFESSIONNELLES

BALLAIN R.	Chercheur CNRS, CERAT-CNRS, Grenoble
BOINO P.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL)
CHAUDOIR Ph.	Maître de Conférences à l'Université Lyon 2 (IUL)
CLAUDE V.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL),
COANUS T.	Chargé de recherches au Laboratoire RIVES de l'ENTPE
COMBE C.	ATER IUL/Lyon2
DORMOIS R.	
DUCHÊNE F.	Chargé de recherches au Laboratoire RIVES de l'ENTPE
FAIVRE D'ARCIER B.	Professeur à l'Université Lyon 2,
FRANGI M.	Maître de Conférences de Droit Public à l'IEP de Lyon
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU, professionnel
GENESTIER Ph.	Chercheur, (Directeur du LATMU-CNRS), Paris VIII
JACQUIER C.	chercheur CNRS, CERAT-CNRS (Grenoble)
LAMIZET B.	Professeur à l'IEP de Lyon
PETITET S.	Directeur de recherches au Laboratoire RIVES de l'ENTPE
RAMPON J.M.	Maître de Conférences à l'IEP de Lyon
RENARD D.	Professeur de Science Politique
ROBIN P.	Chef du Département "Management et Sciences Humaines" à l'ENTPE
SCHERRER F.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL)
VERHAGE R.	Maître de Conférences IUL
VIALETES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL)
YAHIAOUI S.	Maître de Conférences Sc. Eco. Gestion Lyon 2

LISTE DES PROFESSIONNELS ENSEIGNANTS

BEGHAIN P	Adjoint au Maire de Lyon chargé de la Culture
BOURGIN J.	Urbaniste
BOUYER J.F.	Cabinet privé de Conseil en montage d'opérations
CASTEL J.C.	Urbaniste de l'Etat, Ministère de l'Equipement, CERTU
CHARVIN O.	Directrice de l'urbanisme opérationnel, Grand Lyon
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU
GRAS P.	Urbaniste
GROS J.F.	Ingénieur, DDE 69
GUILLOU T.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU
JOUTARD P.	Directeur de l'urbanisme opérationnel, OPAC 69
MOLIN J.P.	Economiste, Grand Lyon
SIMARD P.	Directrice adjointe de l'Agence d'Urbanisme de Lyon
VIALA P.	Urbaniste, Grand Lyon
VIALETES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL)
VILLARUBIAS M.	Ville de Lyon, chargé de la Politique de la Ville
VOISIN B.	Agence d'Urbanisme de Lyon, chargé de mission renouvellement urbain

❖ PARTENARIATS

- L'Institut d'urbanisme de Lyon est membre de l'Association de langue Française pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui regroupe les formations des Instituts d'Urbanisme et d'un certain nombre d'universités.. A ce titre, ses formations font l'objet d'un audit régulier par cette association.

- L'IUL est aussi membre de *l'Association Européenne des Instituts et des Écoles d'Urbanisme (AESOP)* qui a, entre autres buts, celui de rechercher une harmonisation des systèmes de formation des urbanistes en Europe. Par ces contacts, l'Institut est soucieux d'élargir sa vision vers la connaissance des dispositifs de formation et des pratiques des autres pays.

- L'IUL a signé un protocole avec l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes Ce protocole, en reconnaissant la valeur de la formation du Master Urbanisme, Aménagement, accorde aux diplômés qui en sont issus des conditions plus favorables pour obtenir la capacité professionnelle d'urbaniste. Il souligne la convergence de la formation avec les exigences de formation professionnelle définis par l'OPQU.

➤ **Organismes partenaires offrant des intervenants professionnels, des contrats d'ateliers et des stages**

Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Stéphanoise (EPURES)
Agence d'Urbanisme de Valence-Romans
CERTU à Lyon
Communauté Urbaine de Lyon
DDE du Rhône, de la Loire et de l'Isère, Direction Régionale de l'Équipement de Lyon
Départements de la Loire, du Rhône
DRAE Lyon
Euroméditerranée (Marseille)
Établissement Public de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
Villes de :
Lyon, Saint-Etienne, Avignon, Bourg, Saint-Chamond, Bron, Saint-Priest, Villeurbanne, Francheville, Givors, Genas, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Roanne, Bourgoin, St Martin d'Hères, Annecy, Chalons/Saône, Macon, Cergy-Pontoise, Besançon, La Verpillière, Chambéry, Milan, Montréal, Saint-Pétersbourg, Sheffield
OPAC de l'Isère, du Rhône, du Grand Lyon
Région Rhône-Alpes, Région Urbaine de Lyon
Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET)
Société d'Équipement de la Région de Lyon (SERL)
Société d'Équipement de la Loire (SEDL)
Société d'Équipement du département de Haute Savoie (SEDHS)
Société d'Équipement du Nord Pas de Calais
Offices Publics d'Aménagement et de Construction du Rhône, de l'Ain, de l'Isère
Offices Publics d'HLM d'Auxerre, de St Chamond, de Villeurbanne
Société Logirel
PACT-ARIM du Rhône
Cabinets d'urbanisme : Babylone, « Lieux-Dits », GERAU, de la Gère, Danvallon
CAUE du Rhône
CCI du Rhône
ADERLY
Bureaux d'études : Trajectoires, ARCADES, LEGA-CITE, AGORA, ACROLIS, ALPIL, CREPA Habitat

❖ RELATIONS INTERNATIONALES

L'IUL participe aux échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants, soit à travers les programmes SOCRATES, soit par le biais de relations contractuelles. Chaque année il propose des allocations d'études à l'étranger à ses étudiants et reçoit un nombre d'étudiants étrangers équivalent. Les villes et les universités avec lesquelles ont lieu ces échanges sont notamment:

- *Sheffield (Université, Town and Regional Planning Department)*
- *Milan, Turin (Polytechniques)*
- *Montréal (Université de Montréal, Institut d'Urbanisme)*

Ces échanges sont intégrés au cursus du Master : les enseignements et les stages suivis par les étudiants sont validés par un jury mixte franco-étranger ou par les enseignants de la formation. Ils sont pris en compte comme équivalence d'un nombre d'enseignements déterminé à l'avance par un contrat spécifique à chaque étudiant.

Par ailleurs, l'Institut d'Urbanisme de Lyon participe à des projets de développement international de différentes natures : c'est en particulier le cas d'un 3^o cycle d'urbanisme à l'Université Libanaise de Beyrouth (niveau Master) (coopération avec l'INSA de Lyon) depuis 1998, dont il assure la direction scientifique et une partie des enseignements